

« Donner aux salariés des droits supplémentaires, grâce au syndicat. Ensemble faisons avancer IPD »



HIAM AZOCAR
Employée, entrée
dans le groupe en 2011



YENI BA
Cadre, entrée
dans le groupe en 2013



HANEN KHALFAOUI,
Cadre, entrée dans
le groupe en 2006



Un syndicat, à quoi ça sert ?

Un syndicat est une association chargée de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés. Les syndicats existent officiellement depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884. Le rôle du syndicat est de deux ordres : la représentation des syndiqués et la négociation d'accords. Les syndicats de salariés s'attachent ainsi à garantir les droits des salariés en termes de salaires, de statuts, de conditions de travail, de progression de carrière ou de conditions de vie.

C'est principalement par le biais de la négociation collective que s'exprime l'activité syndicale. De la sorte, les syndicats jouent un rôle de régulation sociale important, en permettant l'expression des conflits et des oppositions. Le principe de la liberté syndicale, c'est-à-dire le droit d'adhérer et le droit de choisir librement son syndicat, est un acquis constitutionnel. Un employeur qui y contrevient commet un délit d'entrave.

Info'Com-CGT, c'est quoi ?

Le syndicat Info'Com CGT, basé à Paris s'adresse aux salariés de l'information, de la communication graphique, de la conception et de la réalisation, dans les centres éditoriaux de la presse, l'édition, la publicité, le labeur et les activités numériques. Il s'organise, dans chaque entreprise, en section

syndicale multiprofessionnelle. Dans le groupe Infopro digital, la CGT est déjà représentée dans quatre sociétés : ETAI, Moniteur, Gisi et RED-on-Line. Info'Com-CGT dispose ainsi d'élus dans toutes les instances du groupe (commission d'aide aux frais de garde, commission intéressement, comité de groupe).

Pourquoi voter au 1^{er} tour ?

Jusqu'à présent, il n'existait pas de syndicat à IPD. Voter Info'Com CGT dès le premier tour, c'est donner la possibilité à une section syndicale de se créer dans notre entreprise, au bénéfice de l'ensemble des salariés, qu'ils soient syndiqués ou non.

En effet, l'existence d'un syndicat dans une entreprise ouvre le droit à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, la durée du travail et l'organisation du temps de travail. Il permet aussi, le cas échéant, de négocier des accords sur la participation et sur la complémentaire santé. Le syndicat, qui dispose de moyens logistiques, juridiques, et d'élus dans toutes les instances paritaires nationales (branche professionnelle, formation, 1% logement, etc.), peut venir en aide aux salariés qui en ont besoin. Cela peut concerner le salaire fixe et variable, l'évolution de carrière, les mutations internes, la lutte contre les licenciement abusifs, la moralisation des ruptures conventionnelles, etc.

QUELLE MÉTHODE POUR QUELS OBJECTIFS ?

Compte tenu de la structure d'IPD et des instances existantes, notre syndicat s'engage à :

1

Appuyer les élus de la délégation unique dans leur relation avec l'employeur, afin de faire respecter leurs prérogatives, tout en leur proposant les droits supplémentaires offerts par une section syndicale.

2

Créer, notamment avec les élus de RED-on-Line, des convergences pouvant profiter à tous salariés Syntec du groupe (classifications et mutuelle, notamment).

3

Consulter les salariés IPD et leurs représentants avant toute négociation, et à tenir compte de cet avis.

4

Être accompagné, lors de ces négociations, d'un élu de la délégation unique.

5

Soumettre la signature de tout accord à l'avis majoritaire des salariés de l'entreprise.

NOUS CONTACTER

- ❑ Courriel de la section syndicale : ipd@infocomcgt.fr
- ❑ Hiam : 01 77 92 92 57 • hazocar@infopro-digital.com
- ❑ Yeni : 01 77 92 99 81 • yba@infopro-digital.com
- ❑ Hanen : 01 77 92 95 05 • hkhalfaoui@infopro-digital.com

QUEL PROGRAMME POUR LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL (DUP) ?

✓ Info'Com CGT approuve la gestion des activités sociales et culturelles telle qu'elle est réalisée par l'équipe actuelle de la DUP, et s'engage à **maintenir et à développer les droits des salariés** acquis dans ce cadre.

✓ **Instaurer un échange permanent** avec la direction sur les salaires, la participation, les investissements, la politique d'embauche, la formation et le turnover.

Pour cela, Info'Com CGT soutiendra la mise en place d'une **mission d'analyse annuelle des comptes** par un expert-comptable indépendant, comme dans les autres entreprises du groupe. Ce droit est reconnu par la loi, financé à 100% par l'employeur.

✓ Nos candidats s'engagent à utiliser leur **droit à la formation économique** et juridique, et à mettre cette expertise au service des salariés d'IPD



Les candidates avec Emilie Pezzopane (à gauche), déléguée syndicale Red On Line, représentante syndicale au comité de groupe, et David Jourdan, délégué syndical ETAI, élu titulaire au comité de groupe.

« Créons des convergences d'intérêt entre les salariés du groupe »